Dépôt d'un instrument parlementaire

—

Question 2026-GC-306

Quand les difficultés à l'entrée en scolarité mettent le système scolaire sous tension

Auteur-e-s :	**de Weck Antoinette, Moura Sophie**
Nombre de cosignataires :	**0**
Dépôt :	**10.11.2026**
Développement :	
Transmission au Conseil d'Etat :	**10.01.2027**

Dépôt

L'entrée en 1H constitue une étape importante dans le parcours de l'enfant. Elle marque le passage vers la scolarité obligatoire et implique une adaptation à un nouvel environnement, à la vie en collectivité, ainsi qu'à un cadre et à des rythmes différents.

Les retours du terrain scolaire font état de situations dans lesquelles des enfants présentent, dès leur entrée en scolarité, des difficultés importantes nécessitant la mobilisation rapide de ressources et la mise en place de mesures pédagogiques, socio-éducatives et/ou de pédagogie spécialisée. Il semble ainsi que l'école devienne de plus en plus souvent le premier lieu où certaines difficultés sont détectées et nécessitent une prise en charge. Il paraît dès lors nécessaire d'objectiver ce constat et d'examiner dans quelle mesure certains besoins pourraient être repérés et anticipés avant l'entrée à l'école.

Alors que différents professionnels et services interviennent durant la période préscolaire, se posent notamment la question du repérage précoce, de la coordination entre les acteurs et des moyens permettant de préparer et d'accompagner la transition vers l'école. Ces enjeux s'inscrivent également dans le cadre de la Stratégie cantonale de la petite enfance 2026–2030.

Dans ce contexte, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Difficultés observées à l'entrée en scolarité

Quelles sont les principales difficultés observées chez les enfants lors de leur entrée en 1H, notamment en matière d'autonomie, de langage et de communication, de socialisation, de gestion des émotions, de comportement ou de développement ?

2. Ampleur et évolution du phénomène

Pour les dernières rentrées scolaires et, en particulier pour la rentrée 2026–2027, combien d'élèves de 1H ont nécessité, dès les premières semaines ou les premiers mois de scolarité, la mise en place de mesures pédagogiques particulières, socio-éducatives et/ou de pédagogie spécialisée ? Si les données sont disponibles, comment ce nombre a-t-il évolué ces dernières années ?

3. Repérage avant l'entrée à l'école

Parmi les enfants ayant nécessité un accompagnement important dès leur entrée en 1H, combien avaient déjà été identifiés, avant leur scolarisation, comme présentant des difficultés ou des besoins particuliers par un pédiatre ou un autre professionnel de la santé, une structure d'accueil de la petite enfance, le SEI, le SEJ ou une autorité de protection de l'enfant ? A l'inverse, combien de situations nécessitant des mesures importantes n'ont-elles été identifiées qu'au moment de l'entrée en scolarité ? Comment la transmission d'informations se fait-elle entre les acteurs en regard de la protection des données ?

4. Bilan préscolaire et rôle du pédiatre

Lorsqu'un pédiatre ou un médecin de famille identifie, dans le cadre du bilan préscolaire, des difficultés susceptibles d'avoir un impact sur l'entrée en scolarité d'un enfant, quelle procédure est prévue ? Vers quels professionnels ou services l'enfant et sa famille peuvent-ils être orientés ? Quels sont les droits et obligations du professionnel de la santé lorsqu'il estime qu'une situation nécessite une intervention ou un suivi avant l'entrée à l'école ?

5. Coordination entre les acteurs

Comment s'organise actuellement la coordination entre les professionnels de la santé, les structures d'accueil de la petite enfance, le SEI, le SEJ, les autorités de protection de l'enfant et l'école lorsqu'un enfant présente des difficultés ou des besoins particuliers avant son entrée en 1H ? Le Conseil d'Etat identifie-t-il des obstacles à cette coordination, notamment en matière de transmission d'informations, de secret professionnel ou de protection des données ? Comment la coordination entre les services cantonaux est-elle concrètement organisée — quels services sont concernés, selon quel mandat et à quelle fréquence — et comment s'articule-t-elle avec les communes et les réseaux locaux ?

6. Anticipation et moyens existants pour préparer et accompagner la transition vers l'école

Lorsqu'un enfant présente, avant son entrée en 1H, des difficultés importantes ou des besoins particuliers, quels dispositifs et moyens permettent actuellement de préparer son entrée en scolarité, de coordonner les interventions et d'anticiper les ressources nécessaires ? Existe-t-il un processus cantonal formalisé permettant d'organiser cette transition entre la période préscolaire et l'école ? Le Conseil d'Etat estime-t-il que le cadre légal actuel soit suffisant ou que des adaptations législatives ou réglementaires seraient nécessaires pour améliorer le repérage précoce, la coordination entre les acteurs et la préparation de l'entrée en scolarité ?

7. Stratégie cantonale de la petite enfance 2026–2030

Dans le cadre de la Stratégie cantonale de la petite enfance 2026–2030, quelles mesures sont prévues pour améliorer le repérage précoce des difficultés, renforcer la coordination entre les différents acteurs et mieux préparer et accompagner la transition vers la scolarité obligatoire ? Selon quel calendrier et avec quels moyens financiers ces mesures seront-elles mises en œuvre ? Quel soutien aux parents et autres acteurs de la petite enfance est prévu ? Quelle coordination entre les acteurs en particulier dans des situations complexes ?